

INFORMATIONS AUX HABITANTS

1. OUVERTURE LE MERCREDI DE LA DECHARGE RUE DES FLEURS POUR LES DECHETS VERTS.

Comme évoqué à plusieurs reprises, la décharge pour déchets verts située rue des Fleurs ouvrira, toujours sous surveillance à compter du **1^{er} septembre 2018**, également les mercredis de 9h à 12h et de 13h à 17h. Elle restera ouverte jusqu'au **17 novembre 2018 inclus**, les mercredis et samedis selon les mêmes horaires.

2. RAPPEL – INTERDICTION DE BRULER DES DECHETS VERTS.

Ce sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Je tenais cependant à rappeler à TOUS les habitants que cette interdiction préfectorale est valable toute l'année. En cas de non-respect de cette interdiction, la Gendarmerie sera systématique prévenue pour venir constater et verbaliser.

3. RAPPEL – TRAVAUX BRUYANTS EN SEMAINE ET TRAVAUX LES DIMANCHES ET JOURS FERIES.

Plusieurs habitants sont venus se plaindre quant à des activités bruyantes (tondeuse thermique, débroussailleuse, tronçonneuse, ...) se produisant les jours fériés ou les dimanches, voire tard en soirée durant les jours de la semaine. Je tenais à rappeler à TOUS les habitants que **ce type d'activité est interdit les dimanches et jours fériés et que durant la semaine, les amplitudes de travail à prendre en compte sont 8 h à 12 h (avec pause repas ente 12h et 13h) et de 13h à 20 heures au plus tard**. En cas de non-respect de ces amplitudes horaires, la Gendarmerie peut être prévenue pour venir constater et verbaliser le contrevenant.

4. ENQUETE INSEE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL.

L'Institut nationale de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec la DARES, réalisera entre le **1^{er} octobre 2018 et le 31 mai 2019**, une enquête sur les conditions de travail.

Cette enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : horaires de travail, marges de manœuvre, coopération, rythmes de travail, efforts physiques ou risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

St-Jean Rohrbach, le 30 août 2018.

Le maire

Cyrille FETIQUE

